GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1 F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Réf. 2026-10-30/03

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue du Cimetière

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 octobre 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1er :
Le samedi 28 novembre 2026, de 7h00 à 18h00, à l'occasion de travaux, dans la :

- Rue du Cimetière,
 devant l'immeuble n° 27,
 sur un tronçon d'une longueur d'environ 15 mètres,

le trottoir est supprimé.

Les piétons sont tenus d'emprunter le trottoir situé du côté opposé de la chaussée.

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

Art. 2 :
Pendant la même période et au même endroit, les conducteurs sont tenus de contourner l'obstacle constitué par les travaux de manutention conformément à la direction indiquée par la signalisation.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Art. 3 :
Une signalisation adéquate sera mise en place.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS